



---

**Comité Social Économique Central  
( CSEC )**

# **PROCES-VERBAL**

**----- séance -----**

**du**

**mercredi 23 juin**

**-----2021-----**

La séance est ouverte à 8 h 32, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

**Sont présents (es) :**

MM.	Frédéric <b>SARRASSAT</b>	Secrétaire	liste UNSA CSE 12/MTS
	Claude <b>NIVAULT</b>	1er secrétaire adjoint	liste CGT CSE 13/RER
	Laurent <b>DOMINÉ</b>	2 <sup>e</sup> secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Frédéric <b>NIVERT</b>	Trésorier	liste CGT CSE 15/SIT
	Patrick <b>PIGEARD</b>	Trésorier adjoint	liste UNSA CSE 13/RER
Mme	Cécile <b>AZEVEDO</b>	Membre titulaire	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
MM.	Noureddine <b>ABOUTAÏB</b>	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Tarik <b>ALLALOUCHE</b>	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jérôme <b>CRUCHET</b>	-	liste UNSA CSE 11/MRF
	Loïc <b>FAUCHEUX</b>	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	André <b>BAZIN</b>	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Philippe <b>BOYER</b>	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Octave <b>ICARD</b>	-	liste CGT CSE MOP
	Fabien <b>LONGET</b>	Membre titulaire	liste CGT CSE 4/BUS-MR
	Ludovic <b>ORIEUX</b>	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB
	Patrick <b>RISPAL</b>	-	liste CGT CSE 10/BUS-MRB
	Sébastien <b>HUBERT</b>	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	José <b>JONATA</b>	-	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Stéphane <b>SARDANO</b>	-	liste UNSA CSE 1/BUS-MRB
Mmes	Nathalie <b>MEUNIER</b>	Membre suppléant	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Françoise <b>PHIRMIS</b>	-	liste CFE-CGC CSE 14/SEM-CML
MM.	Eliès <b>BEN ROUAG</b>	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Mourad <b>CHIKH</b>	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jean-Luc <b>LALLEMANT</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Gilles <b>PATRAVE</b> <sup>1</sup>	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	David <b>TÉTART</b>	-	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
	Benoît <b>CHEVILLARD</b>	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Thibaut <b>DASQUET</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Thomas <b>LE CLEACH</b> <sup>2</sup>	-	liste CGT CSE 12/MTS
	Cyril <b>LARDIÈRE</b>	-	liste CFE-CGC CSE 9/M2E

**Sont absents(es)/excusés (es) :**

MM.	Michel <b>VENON</b>	Membre titulaire	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Laurent <b>DJEBALI</b>	-	Sans étiquette
Mmes	Caroline <b>DROUAIRE</b>	Membre suppléant	liste UNSA CSE 4/BUS-MRF
	Stéphanie <b>GRELAUD</b>	-	liste CFE-CGC CSE 12/MTS
	Sonia <b>ÉBONGUÉ SIPAMIO</b>	-	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Florence <b>ESCHMANN</b>	-	liste UNSA CSE 12/MTS
MM.	Éric <b>TURBAN</b>	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Alain <b>DUIGOU</b>	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB

**Assistent à la séance :**

Mme	Laure <b>FONTAINE</b>	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Yves <b>HONORE</b>	Représentant de l'UNSA
	Frédéric <b>DELEBARRE</b>	Représentant de l'union syndicale

<sup>1</sup> Remplace Michel Venon, en tant qu'élu titulaire

<sup>2</sup> Remplace Laurent Djebali, en tant qu'élu titulaire

---

# ORDRE DU JOUR

---

- 1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2020**
- 2. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CE POUR L'EXERCICE 2020**
- 3. PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**
- 4. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2020**
- 5. CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE**

La séance est ouverte sous la présidence de M. AGULHON à 13 heures 30.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bonjour. Si M. SARRASSAT m'en donne l'autorisation, je propose de démarrer cette séance.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Oui, on va commencer la séance. Je voulais d'abord expliquer le léger retard de transmission des rapports des Commissaires aux comptes, suite à des difficultés avec deux OPC qui n'ont pas rendu leurs comptes en temps et en heure. Je les remercie d'avoir été réactifs. Nous avons réussi à trouver les éléments nécessaires pour les comptes consolidés, les comptes sociaux étant prêts depuis longtemps. C'est la raison pour laquelle vous n'avez eu le rapport des Commissaires aux comptes qu'il y a une à deux heures. Nous tenions à ne pas reporter cette séance.

Nous allons vous présenter les comptes dans leur globalité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur SARRASSAT pour ces précisions. Je propose, comme habituellement, de faire le point sur les présents.

Excusez-moi, je ne sais pas qui est M. KOC.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- C'est l'expert-comptable. Je suis connecté avec MM. BERTHIER, NIVAULT et NIVERT.

Parmi les élus titulaires, nous avons été informés de l'absence excusée de M. VENON. Parmi les suppléants, Mmes GRELAUD, EBONGUÉ SIPAMIO et M. TURBAN sont absents excusés. Y a-t-il d'autres absents ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- M. DJEBALI et Mme ESCHMANN sont absents. Ils m'ont informé ce matin.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres absents ?

**Mme AZEVEDO.**- M. PATRAVE n'arrive pas à se connecter.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Je m'en occupe.

**M. NIVAULT.**- M. DUGOU est également absent pour la CGT.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Ainsi que Mme DROUAIRE.

**M. LE PRÉSIDENT.**- L'ordre du jour est consacré à l'examen des comptes du CE.

J'ai deux informations générales à partager avec vous. Un point sur la situation sanitaire Au cours des quatre derniers jours, nous n'avons eu qu'un seul nouveau cas positif. La tendance baissière constatée depuis maintenant un mois et demi se poursuit. Les expérimentations de vaccination sur les différents attachements continuent à se mettre en place puisque le 22 juin, nous étions sur le centre bus d'Aubervilliers. Nous avons continué les expérimentations sur l'attachement de MRF à Fontenay-sous-Bois, au centre bus de Thiais. Nous avons commencé les vaccinations avec le vaccin Janssen.

Le second point d'information à partager avec vous n'a rien à voir. Nous allons, dans les prochains jours, engager un projet d'élargissement du dispositif d'accompagnement des salariés dans le cadre de la transformation des fonctions support du programme Diapason. Nous allons entamer une discussion, avant l'été, avec les organisations syndicales représentatives au sein de

l'entreprise. Ce n'est pas une refonte du dispositif. Les négociations ne porteront que sur la partie 3 de l'accord relatif à l'accompagnement des salariés, c'est-à-dire sur le dispositif (inaudible).

L'objectif serait d'élargir le dispositif afin de permettre aux candidats refusés, du fait de leur numéro d'ordre lors du comité de pilotage de validation du 12 avril, de pouvoir néanmoins bénéficier du dispositif d'accompagnement. Ce dernier était limité à 100 personnes dans la version actuelle. Nous envisageons d'élargir le nombre de bénéficiaires. Ce sera l'objet des négociations dans les jours à venir.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Si je peux me permettre, la séance est exclusivement dédiée aux comptes. Les informations du Président et du Secrétaire ne sont pas prévues à l'ordre du jour. Je prends l'information en tant que telle, mais je demanderai leur avis à nos experts-comptables et commissaires aux comptes, car logiquement on ne traite que des comptes lors de cette séance. Il ne faudrait pas que cela entraîne un défaut de procédure.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sous réserve de l'avis des commissaires aux comptes, je pense que l'on est loin du défaut de procédure. Je ferme la parenthèse.

Sans plus tarder, je propose d'aborder le premier point.

## **1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES DU CE POUR L'EXERCICE 2020**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous accueillons M. LABORDE, directeur administratif et financier du Comité d'entreprise ; M. BERTHIER, directeur général du Comité d'entreprise ; M. HUAULT DUPUY, expert du cabinet BEC ; M. MAZURIER, commissaire aux comptes pour le cabinet Exco Nexiom ; et Mme DESNEE, commissaire aux comptes du même cabinet.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Non, du cabinet Coexco car nous avons un CAC pour les comptes sociaux et un autre pour les comptes consolidés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur SARRASSAT, je vous cède la parole pour la mise en œuvre de la présentation et de la discussion.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Je vais rendre la parole rapidement à M. LARDIÈRE qui va nous faire part du rapport de la commission financière, puis nous écouterons M. LABORDE et notre expert-comptable avant de passer la parole aux Commissaires aux comptes. Avant l'approbation des comptes, j'aurai une intervention à faire, commentant la situation du CE.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.-** La commission financière s'est réunie le jeudi 17 juin 2021. La commission souhaite remercier l'ensemble des intervenants présents, Pascal LABORDE, Cynthia AIT-KHELIFA, Ahmed AGZOUT pour leurs disponibilités et réponses aux questions. La commission tient à souligner le caractère particulier de la période écoulée concernant la situation de pandémie de COVID, qui a impacté les ASC (Activités Sociales et Culturelles).

Ce rapport comportera 4 points que la commission souhaite partager en séance :

- Le premier de ces points concerne le rapport d'activité que nous avons étudié lors de cette commission. Il est particulièrement lisible et attrayant à parcourir. Nous saluons le travail réalisé par les équipes qui ont participé à l'élaboration de ce document.
- Le deuxième point concerne les OPC financées par le CE RATP. La commission rappelle que quatre OPC ont leurs comptes consolidés qui sont joints aux comptes du CE. Ces OPC sont les suivantes : Les enfants du métro, le GAM (Groupement Associations Musicales), l'orphelinat et l'USMT (Union Sportive Métropolitaine des Transports). La commission n'a pas reçu les audits du cabinet DFM afin de donner les quitus aux OPC pour les comptes de l'exercice 2020.
- Le troisième point concerne l'excédent d'exploitation des ASC. Malgré une somme importante de 8 millions d'euros dégagée en 2020, les membres de la commission s'attendaient à un montant plus élevé. Ils notent que les agents RATP ont profité de leur CE lors des différentes vacances familiales.
- Le quatrième point concerne le déficit récurrent des AEP (Attributions Economiques et Professionnelles). Ce déficit atteint la somme de 300.000 euros. Il est à noter que pour l'année 2022, cette somme ne pourra plus être prise en compte par les réserves du CE. La commission en appelle à la responsabilité de la RATP afin que les élus puissent tenir leur rôle dans un climat social apaisé.

• En conclusion, le CE RATP a répondu présent durant toute l'année 2020 pour les agents qui ont demandé des services. La direction et le personnel du CE ainsi que l'ensemble des élus se sont mobilisés au service des agents de la RATP.

**M. LE PRÉSIDENT.-** À qui dois-je céder la parole ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** M. LABORDE.

**M. LABORDE.-** Je pensais que M. HUAULT DUPUY devait parler avant moi.

**M. HUAULT DUPUY.**- Bonjour à tous. Je propose de partager mon écran pour vous présenter les comptes annuels.

Je vais aborder les faits majeurs de l'exercice avant d'entrer dans le détail (*Cf. page 6*). L'exercice 2020 se clôture sur le résultat suivant, le président de la commission financière l'a évoqué. Pour les attributions économiques et professionnelles, on note un déficit de 275 871 €, et pour les activités sociales et culturelles un excédent de 8 014 483 €.

Je commence par les faits majeurs, parce que plusieurs événements ont un impact significatif sur les comptes cette année. Le premier est l'épidémie qui a commencé en 2020 et qui s'est poursuivie en 2021. Elle a entraîné une diminution de la consommation de la part des bénéficiaires et l'annulation d'un certain nombre d'activités, ce qui a un impact sur le résultat.

Néanmoins, il est important de noter que malgré les incertitudes à venir sur 2021, la capacité du Comité central à poursuivre ses activités n'est pas remise en cause. On appelle cela la continuité d'exploitation.

Dans ce contexte sanitaire compliqué, aucun risque de défaillance majeure des prestataires n'a été identifié à la date de l'arrêté des comptes. Il n'y a pas de remise en cause de la valeur des stocks tels qu'ils vous sont présentés, ni de fait et circonstance qui viendrait mettre en cause la valeur des actifs corporels. Le Comité a un certain nombre d'actifs, notamment immobiliers. Cela n'a pas été impacté par la crise. Dans le cadre des mesures de soutien accordées par l'État, le Comité a bénéficié d'indemnités à hauteur de plus de 1 M€.

Vous avez ensuite un rappel sur la subvention de fonctionnement. Vous retrouvez le texte de l'année dernière sur l'historique de la subvention de fonctionnement perçue par le Comité central. Depuis 2019, la subvention perçue par le Comité central a été fortement réduite. En 2020, le montant total de la subvention s'élève à 564 000 €. Elle comprend la part reversée par chaque Comité d'établissement, plus la part versée par la RATP.

Le résultat de l'exercice est en déficit de 275 000 €, sachant que le Comité a l'obligation d'imputer sur les AEP un certain nombre de charges qui relèvent de par la loi des AEP, qui s'élèvent à 841 000 € pour l'exercice 2020.

Dès 2020, le Comité a pris des mesures pour réduire les coûts imputés. Cependant, malgré ces mesures, le résultat reste largement déficitaire, notamment en raison du nombre de réunions plus important, en partie lié à la transformation de l'entreprise qui devrait se poursuivre jusqu'en 2025. La forte réduction de cette subvention depuis 2019 engendre un déficit de 275 000 € cette année. Pour rappel, il était quasiment de moins 350 000 € en 2019. On voit l'effort qui a été fourni. Les réserves fin 2020 avant l'imputation des déficits étaient de 510 000 €.

Quand vous aurez approuvé les comptes et imputé le résultat déficitaire de 275 000 €, il restera environ 230 000 € qui ne permettront même pas de couvrir le résultat 2021 si le déficit est au même niveau que celui de 2020. La situation est préoccupante, parce que le Comité va se retrouver dans une situation illégale en ayant des réserves négatives sur les AEP, ce qui signifie qu'il aura financé des AEP avec les ASC. Il y a un travail et un rapprochement à faire avec la Direction sur ce point pour savoir comment résoudre cette difficulté.

Le troisième point important dans les événements de l'année porte sur l'inventaire des immobilisations. Depuis des années, des réserves étaient formulées par les Commissaires aux comptes sur l'absence de rapprochement entre les immobilisations tenues dans un fichier, la réalité des biens sur le terrain et les inventaires.

Le Comité a mandaté en juin 2020 le cabinet Galtier, spécialisé dans ce type d'inventaires, avec plusieurs objectifs : obtenir une base homogène de l'ensemble des moyens, identifier tous les biens au moyen de codes-barres, remettre en cohérence le fichier des immobilisations et améliorer la qualité de ce fichier pour faciliter la gestion. Le cabinet Galtier a rendu son rapport en décembre 2020, ce qui a permis d'apurer le fichier des immobilisations en diminuant la valeur brute des immobilisations de 11 M€. Suite à ce rapport, des immobilisations ont été sorties du fichier et des comptes pour un montant brut de 11 M€. Ces immobilisations étaient amorties quasiment en totalité, puisqu'il y avait 11 337 000 € d'amortissements. Il a été constaté une valeur nette, donc une charge, de 199 000 €, suite à cette opération.

Quatrième point parmi les faits majeurs de l'exercice, nous vous avons parlé fin 2019 d'un certain nombre d'événements intervenus vis-à-vis de la société civile Le Pas del Fang. Le fait juridique était que le CSEC était devenu l'unique associé de la SCI. La SCI devait être liquidée. Une TUP (transmission universelle du patrimoine) a été réalisée à la date du 30 décembre 2020 vers le Comité central. L'intégralité des biens, avoirs et dettes, détenus dans la SCI à cette date, a été reprise par le Comité central. On verra que cela a un impact sur les actifs, puisque cela en a sur les immobilisations.

Nous avons anticipé cette TUP l'année dernière, en faisant un certain nombre de dépréciations par rapport aux pertes qui allaient être supportées par le Comité central. Il s'avère que la TUP a été faite en fin d'année et que nous avons provisionné pour le 31 décembre 2019. La perte a été plus élevée que ce qui avait été provisionné, puisque les opérations de 2020 ont impacté la transmission universelle de patrimoine.

Après la constatation d'un mali de 4 713 000 € et la reprise des provisions constituées en 2019 pour 3 908 000 €, on est à 800 000 € de pertes complémentaires constatées en 2020 dans le cadre de cette transmission universelle de patrimoine.

Voilà pour les faits les plus significatifs qui ont un impact très important sur les comptes.

Je vais vous commenter le bilan et le compte de résultat (*Cf. page 4*).

Dans le bilan, on retrouve à l'actif le patrimoine du Comité central, avec une partie sur l'actif immobilisé. Cette partie comporte trois catégories :

- Les immobilisations incorporelles qui sont tous les logiciels détenus par le Comité. Sur ces logiciels et licences, des sorties ont été réalisées suite à l'inventaire. En revanche, cette année, de nouveaux logiciels ont été intégrés suite aux développements réalisés. Le 31 décembre 2020, la valeur nette s'élève à 855 000 € contre 596 000 € fin 2019.

- Les immobilisations corporelles pour lesquelles il y a eu plusieurs mouvements dont 11 M€ de sorties en valeur brute et en amortissement suite à l'inventaire Galtier, et l'impact de la TUP, puisque sont désormais intégrés dans l'actif et les immobilisations corporelles du Comité central tous les biens et actifs qui étaient dans la SCI Le Pas del Fang. Cela a entraîné une augmentation de plus de 2 M€ sur les terrains en valeur brute, qui ne sont pas amortissables. Sur les biens, constructions, installations et agencement, plus de 6 M€ ont été intégrés en valeur brute. Cela explique l'augmentation de la valeur brute. Dans le même temps, ont été intégrés les amortissements déjà pratiqués.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette globale s'élève à 44 M€, très proche de la valeur 2019 puisque les amortissements de l'année ont été constatés, mais on a intégré la valeur nette de la SCI dans le cadre de la TUP. Les deux se sont quasiment compensés pour maintenir cette valeur nette autour de 44 M€.

- Troisième opération importante au cours de l'année, on retrouve dans les immobilisations financières, le poste participations et créances rattachées qui reprend les placements réalisés par le Comité

central dans les sociétés civiles. Il y a eu deux mouvements importants cette année dont la sortie de la SCI Le Pas del Fang. Ont été éliminés les titres qui étaient détenus (pour 784 000 €), qui ont été dépréciés en totalité. On a repris la provision. Par ailleurs, il y a eu la vente des titres du domaine d'Agecroft, qui étaient à l'actif pour 1,8 M€. Ils ont été vendus quasiment en totalité. Une part est toujours détenue par le Comité. Entre 2019 et 2020, il y a une forte diminution des immobilisations financières.

Sur l'actif circulant, on retrouve des stocks. Parmi les stocks constitués, il y a une part importante (environ 240 000 €), des stocks de restaurant, tout le reste étant les stocks d'activité et également quelques stocks de fournitures de bureau et de centres de vacances. Ils s'élèvent à 700 000 €. Les inventaires ont été réalisés au 31 décembre. Il n'y a pas de point particulier sur les stocks. Nous nous sommes assurés, avec l'information que nous avons recueillie, qu'il n'y avait pas de risque sur les stocks par rapport à l'épidémie.

Les avances et acomptes versés s'élèvent à 1 614 000 €. Ce montant est en augmentation importante par rapport à l'exercice précédent, avec 111 000 € en 2019. On retrouve sur ce poste tout ce qui a été versé pour les activités, notamment toutes celles qui ont dû être reportées ou décalées sur l'exercice suivant. Le montant est important pour cette raison. Il y a notamment pour 1 M€ les acomptes versés pour l'arbre de Noël de 2020 à Euro Disney.

Tous ces acomptes seront utilisés en 2021 ou 2022. Il s'agit d'une très forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

Les créances sont en diminution, 8 M€ contre 16 M€. Les créances participants sont du même niveau, avec 3,7 M€ pour 3,6 M€. C'est ce que doivent tous les participants aux activités. À cela s'ajoutent, dans les comptes rattachés, des facturations faites aux structures extérieures dans le cadre de la restauration.

Les débiteurs structures liés sont les créances que le Comité a sur les structures qui ont un lien particulier avec lui. On va y retrouver les OPC et notamment Les Enfants du Métro pour lequel le Comité a une créance, puisqu'un montant supérieur à la subvention définitive a été versé. Elle représente environ 2 M€. On retrouve également l'association Le Pas del Fang. La société civile qui a été TUPée n'existe plus. En revanche, l'association en cours de liquidation existe toujours. Il y a une créance de 1,077 M€. Elle est dépréciée en totalité parce qu'elle va disparaître des comptes du Comité quand l'association sera liquidée. Elle est déjà passée en pertes depuis l'année dernière pour la partie qui était dans le CRE, avec un complément cette année.

En net, il n'y a presque que la créance sur Les Enfants du Métro. Il faut noter la diminution de 12 à 2 M€ entre 2019 et 2020, c'est l'impact de la TUP de la SCI Le Pas del Fang. Dans les 12 M€, il y avait un compte courant entre le Comité central et la SCI de 10 M€. Quand on a fait la TUP, le compte courant a été « éliminé » de la comptabilité puisque les deux se compensent.

Les autres créances s'élèvent à 1 640 000 €. L'augmentation est significative par rapport à l'exercice précédent. Elle est en hausse. Dans le montant de 1 640 000 €, il y a un solde à recevoir de 900 000 € sur la cession des parts de SCI. Les parts de SCI ont été cédées pour 1 400 000 € dont 900 000 € qu'il reste à percevoir. Cela explique la très forte augmentation de ce poste. Les autres montants sur ce poste sont principalement des opérations de TVA, notamment un crédit de TVA de 450 000 €.

La trésorerie concerne deux postes. Les valeurs mobilières de placement pour 4 750 000 €, c'est le montant qui a été placé. La valorisation au 31 décembre est de 5 139 000 €, ce qui signifie que l'on a une plus-value latente, donc un produit latent de 388 000 €. Cela signifie que ce produit n'a pas été constaté dans les comptes. Par prudence, tant qu'un produit n'est pas réalisé, on ne le constate pas. En revanche, c'est un produit financier qui, si vous aviez vendu au 31 décembre, aurait été constaté. Il est donc mentionné dans la note.

En trésorerie, l'ensemble des comptes bancaires s'élève à 20 378 000 €.

En charges constatées d'avance, nous avons 791 000 €. Ce sont toutes les facturations des prestataires que le Comité a comptabilisées en 2020, pour des opérations de 2021. Des voyages, des opérations, des séjours ont été facturés par les prestataires, mais ont été décalés sur 2021 compte tenu de l'épidémie.

Le total du patrimoine de l'actif que possède le Comité est de 79 460 120 €.

Au passif, on trouve les mêmes montants en total général, qui se décomposent en trois parties : les dettes, les provisions et les fonds propres.

Les fonds propres s'élèvent à 54 776 000 €. C'est le report de la clôture de l'exercice 2019, avec la séparation entre les réserves activités sociales et les réserves des attributions économiques.

Quand vous aurez approuvé les comptes et affecté le résultat, s'imputeront sur ces réserves les résultats de l'exercice, soit 8 014 000 €, moins 275 000 € qui s'imputeront sur les 510 000 €. Il y a également quelques subventions d'investissement pour 5 483 €.

Nous avons des provisions pour risques et charges qui sont en diminution importante cette année, de 8,9 M€ à 4 386 000 €. C'est la constatation en 2019 et la reprise de la provision qui a été constituée pour Le Pas del Fang suite à la TUP. Nous avons provisionné environ 3 908 000 € qui ont été repris, suite à la TUP.

On retrouve une provision pour risques de 1 904 000 €, qui sont les provisions pour les litiges prud'homaux, en diminution de plus de 350 000 €. On a toujours la provision pour le litige Urssaf de 2012 pour 890 000 €, qui n'est toujours pas réglé, il est toujours en suspens. Je rappelle qu'un contrôle Urssaf a eu lieu en 2017 et qu'il a été réglé en 2019.

Les provisions s'élèvent à 2 482 000 €. C'est la provision pour engagements de retraite et médailles du travail. Elles sont en diminution. La diminution porte sur la provision retraite. On provisionne moins, mais c'est surtout dû à l'application de l'accord qui a été signé il y a trois ans, qui prévoyait une mise en place progressive. Cette année, 60 % de l'écart constaté entre l'ancienne et la nouvelle méthode sont pris en compte. Je crois qu'il y a encore deux ou trois années de réduction de cette provision.

Il y a des dettes pour 12 560 000 €, dont 300 000 € d'emprunts et dettes. Il y a 136 000 € d'emprunts auprès des banques d'emprunts et quelques comptes bancaires qui représentent 160 000 € et qui peuvent être à découvert comptablement au 31 décembre. Il faut noter la réduction du poste. On avait plus de comptes bancaires l'année dernière et il restait quasiment 550 000 € d'emprunts. Il ne reste plus que 130 000 € à rembourser. Cela signifie que tous les emprunts contractés par le Comité central seront intégralement remboursés en 2021.

Les dettes fournisseurs sont à 3 700 000 €, légèrement en diminution par rapport au 31 décembre. Il n'y a pas de point particulier, c'est la somme de tout ce qui est dû au 31 décembre 2020.

Les dettes fiscales et sociales sont stables. Sur ce poste de dettes fiscales et sociales, on trouve toujours un montant important dans le cadre des provisions faites vis-à-vis de ce que vous devez à vos salariés. Cela comprend les provisions de congés payés, les provisions RTT, les diverses provisions pour un montant global, y compris de charges, d'environ 2 650 000 €, le reste étant les cotisations dues au 31 décembre. Il y a également quelques charges fiscales payées par le CSE.

S'agissant des dettes participants de 368 000 €, on retrouve tous les ans sur ce poste les versements effectués par les salariés sur leur badge de restaurant, qui ne sont pas encore consommés au 31 décembre. Le Comité a une dette vis-à-vis des salariés, qui sera servie sous forme de repas.

La ligne créditeurs structures liées varie de façon importante, elle passe de 900 000 € à 3 732 000 €. C'est le reliquat de 2 700 000 € perçu en trop sur Les Enfants du Métro. À l'actif, votre Comité a une créance pour Les Enfants du Métro. Le Comité sert d'intermédiaire entre la RATP et Les Enfants du Métro. Nous avons en dette ce que vous avez trop-perçu de la RATP pour Les Enfants du Métro. Cela explique cette forte augmentation. Dans les autres dettes, il y a également un trop-perçu sur la subvention de 900 000 €, qui sera régularisé sur la convention 2021.

Les 146 000 € d'autres dettes sont constitués par les assurances annulation et quelques produits constatés d'avance qui concernent les activités et les dossiers créés en 2020 pour des activités 2021. À noter, une forte baisse des produits constatés d'avance, parce que dans le cadre de la ( ? ) des produits notamment avec le logiciel Resalys, une modification a été effectuée dans la comptabilisation. Auparavant, on constatait en produits tous les dossiers créés sur l'année et passait en produits constatés d'avance la partie de ces dossiers qui concernait des prestations de l'année suivante, alors que maintenant seuls les produits dont les prestations sont réalisées sur l'année passent en produits. Il n'y a plus de produits constatés d'avance. Cela n'a pas d'impact sur le résultat, mais sur la présentation du bilan.

Je vais vous présenter le compte de résultat par nature, composé de charges et de produits. Vous aurez dans le rapport d'activité plus de détails sur les activités proposées au cours de l'exercice. On retrouve néanmoins les grandes masses et les mouvements de l'exercice sur les différents postes.

S'agissant des activités sociales et culturelles, la subvention et contribution de l'employeur est en diminution, passant de 55 M€ à 53,08 M€. On a une très forte diminution de la participation des salariés et des produits sur activités, c'est l'impact de l'épidémie : moins d'activités, moins de recettes sur les activités, mais aussi sur les restaurants. Les recettes baissent de 11 M€ sur ce poste.

Les autres produits s'élèvent à 359 000 €. On retrouve des reprises de provisions et d'amortissements pour 1 631 000 €. Ce sont les opérations de reprise de l'exercice, notamment les provisions reprises sur l'exercice, les provisions d'exploitation. Nous avons constaté des variations dans la dépréciation de certaines créances.

Le montant de produits d'exploitation est donc en baisse de plus de 12 M€ entre les deux exercices.

Dans le même temps, les charges ont diminué et passent de 76,9 M€ à 63 M€. Le résultat d'exploitation se maintient entre les deux exercices. Il y a une nouvelle ligne dans le compte de résultat, aides financières, d'un montant de 5 718 000 €. Il n'y avait pas de montant en 2019. Cette modification de présentation est liée à la réglementation comptable. La ligne « autres charges » est passée de 8,5 M€ à 689 000 €. Une partie de ce que l'on affectait avant dans les autres charges, à savoir les aides financières qui sont les subventions versées par le Comité -ce sont essentiellement les subventions versées aux OPC- est maintenant identifiée sur cette ligne. À partir de 2021, les deux lignes seront renseignées, mais on ne retrace pas l'exercice 2019 puisque vous avez déjà approuvé les comptes de cette année.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Excusez-moi. Monsieur FAUCHEUX, vous avez levé la main. Est-ce pour la fin de l'exposé ou avez-vous une question de compréhension ?

**M. FAUCHEUX.**- C'est une question sur ce qui vient d'être présenté. S'agissant des autres produits, il y a une différence entre 2019 et 2020, ils passent de 24 000 € à 359 000 €. J'aimerais une précision.

**M. HUAULT DUPUY.**- Dans les comptes du Comité d'entreprise, des indemnités avaient été perçues et étaient en dettes. Elles dataient de plusieurs exercices et ont été passées en produits. Elles sont antérieures à 2017. Le compte de dettes a été soldé à la demande des Commissaires aux comptes parce qu'il n'était plus justifié. Cela explique le montant important en 2020.

**M. FAUCHEUX.**- Merci.

**M. HUAULT DUPUY.**- Dans les charges, il y a des variations importantes sur nombre de postes. Nous aurons des explications dans les activités. À la fin des comptes annuels, vous avez le détail de tous les postes. Sur les achats, nous constatons par exemple une diminution de 3,5 M€. Pour information, c'est 1,5 M€ sur des denrées alimentaires liées aux restaurants et environ 1,5 M€ sur les bons d'achat et la billetterie. Ce sont les deux gros postes qui expliquent cette diminution liée à la pandémie. Dans les autres achats et charges externes, il y a moins de refacturation de la RATP, les relèves. Cela représente 2 M€ de moins cette année. Il y a également moins de prestations, notamment de transports, cela étant lié aux activités. Sur l'ensemble des postes, il y a beaucoup de diminutions. Ce sont les plus grosses variations sur l'exercice.

Sur les impôts et taxes, il y a moins de masse salariale. Cela explique la diminution des impôts et taxes. Les dotations aux amortissements et provisions sont calculées, elles ne sont pas impactées par l'épidémie. Il y a un complément de dépréciation sur l'actif circulant. Parmi les autres charges, il y a un certain nombre de régularisations, mais également les conceptions de brevet et les droits d'auteur qui sont versés et quelques régularisations sur l'exercice précédent. Après la clôture des comptes 2019, quelques opérations se sont dénouées. Elles sont isolées dans un poste « autres charges » pour qu'elles soient facilement individualisées.

Le montant est proche de l'exercice 2020 en termes de résultat d'exploitation, légèrement en hausse, mais seulement de 800 000 €. Une grosse baisse d'activité, mais également des recettes.

Les résultats financiers et exceptionnels sont significatifs cette année. Les résultats financiers sont d'un montant de moins 829 000 €. Il y a des produits pour 5,7 M€ dont 4,31 M€ de reprises sur provisions dont celle sur l'intégration de la SCI Le Pas del Fang pour 3,9 M€. Je vous ai également parlé du prix de vente des titres de la SCI d'Agecroft pour 1,4 M€.

En contrepartie, il y a les charges. Les 4 719 000 € correspondent au mali de fusion de la TUP pour 4 713 000 € et à quelques autres charges. Les titres vendus de la SCI Agecroft qui étaient à 1,8 M€, en valeur brute, ont été sortis des immobilisations puisqu'ils ont été cédés.

Le montant du résultat financier est à moins 829 000 €. C'est quasiment la différence entre le mali d'intégration de la SCI et les 3,9 M€ provisionnés. Le résultat financier négatif de cette année est lié à la TUP.

Il y a des mouvements importants au niveau des produits exceptionnels, avec 4 866 000 € de produits exceptionnels sur des opérations en capital. Il y a eu un certain nombre de cessions qui sont détaillées dans les comptes, notamment avec l'ensemble immobilier Le Moulin vendu pour un montant de 3 200 000 €, Oléron pour 1 M€. Un certain nombre de cessions ont ainsi été réalisées. On retrouve les prix de cession, donc la valeur de vente.

S'agissant des charges exceptionnelles, il restait à amortir une partie des biens qui ont été cédés. C'est la valeur nette comptable qui a été passée en charges. Le résultat exceptionnel de 3 044 271 € est principalement lié à ces cessions.

Sur les AEP fonctionnement, on retrouve nos produits constitués de la subvention versée par les CSE d'établissement et par la RATP, le perçu des CSE étant de 376 000 € et celui de la RATP de 188 000 €. Il y a des parts imputables sur les AEP, notamment avec les honoraires d'expertise comptable et de commissariat aux comptes qui sont légalement et obligatoirement appliqués sur les AEP, plus quelques salaires. Cela a diminué. Les charges s'élèvent à 841 000 €.

Voilà pour le compte de résultat.

Vous avez ensuite l'annexe. Je passe sur les faits majeurs que nous avons déjà vus et sur les méthodes et règles comptables qui n'ont pas changé.

S'agissant des grands postes du bilan, vous avez les tableaux des immobilisations où vous retrouvez les variations. Nous constatons 10 M€ d'augmentation des immobilisations brutes et 20 M€ de diminution d'immobilisations. Dans le même temps, nous retrouvons dans les amortissements une augmentation de 6 M€ et une diminution de 7 M€ liés aux sorties.

La page 14 détaille les parts de SCI avec une seule part pour le domaine d'Agecroft. Pour Le Pas del Fang, c'est à zéro.

Vous avez quelques détails sur les stocks par type de catégories de stock. On retrouve également les avances, l'état des créances que j'ai déjà également commenté, les valeurs mobilières de placement avec une plus-value latente de 388 000 €.

Vous avez les fonds propres et leur évolution, avec les fonds propres à l'ouverture, l'affectation du résultat telle que vous l'avez votée l'année dernière et, en mouvement de l'exercice, les résultats de cette année et la subvention reprise pour la subvention d'investissement.

Vous trouvez ensuite l'état des provisions et dépréciations, avec la diminution importante qui est liée à la reprise de la provision sur la TUP et les reprises sur les dépréciations des immobilisations financières sorties : la SCI Le Pas del Fang et la SCI d'Agecroft. Vous avez le détail des calculs des provisions.

Je vous ai déjà commenté l'état des dettes.

Vous trouvez les ressources avec la répartition entre employeurs et CSE d'établissement pour les AEP ainsi qu'un tableau détaillé sur le résultat financier et, page suivante, sur le résultat exceptionnel.

Dans le tableau sur les organismes financés par le Comité (OPC), vous retrouvez le financement de l'exercice 2020 des OPC par le Comité, qui est en diminution, passant de 7,8 M€ en 2019 à 5,6 M€, avec la répartition entre main-d'œuvre et relèves, subventions d'exploitation et quelques opérations diverses.

À partir du point 7, nous avons intégré des informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, parmi lesquelles les contributions légales et volontaires en nature puisque les Comités bénéficient de moyens mis gratuitement à disposition, qui ne sont pas valorisés dans les comptes, comme des locaux, du matériel, de l'immobilier, des centres de vacances.

L'effectif du Comité vous est présenté. Il s'agit de tous les salariés qui ont un contrat de travail avec le Comité à la clôture de l'exercice, donc au 31 décembre. L'effectif est mentionné en personnes physiques et en équivalents temps plein. En ETP, la situation est stable. En personnes physiques, l'effectif a diminué. Il n'y a pas de clé de répartition parce qu'il n'y a plus de charges réparties entre AEP et ASC.

Dans le tableau des transactions significatives, sont mentionnés les prestataires avec qui le Comité a eu le plus de flux financiers sur l'ensemble des activités de l'exercice.

Le dernier point porte sur les engagements. Votre Comité est amené à fournir des engagements, notamment dans le cadre des emprunts dont une contre-garantie sur engagement par signature de 1 M€.

Il y avait un nantissement sur compte de titres de 1 142 000 €, qui pourra être levé quand l'intégralité de l'emprunt sera remboursée, soit en 2021.

Vous trouverez ensuite le détail de chaque poste du bilan et du compte de résultat.

Y a-t-il des questions ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Je vais expliquer les ASC, les 193 382 € en impôts, taxes et versements assimilés, plus les charges. Nous avons procédé à des licenciements économiques, c'est la raison pour laquelle cette partie diminue. Il y a aussi certains élus détachés. Cela fait partie du fonctionnement. Je le préciserai dans la déclaration. Il n'y aura plus fin 2021 la direction des analyses économiques. La diminution est en cours et se poursuivra sur l'exercice prochain.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur la présentation des comptes sociaux ?

**M. FAUCHEUX.**- Je regardais à nouveau les AEP, les attributions économiques et professionnelles. On aura sans doute une diminution totale des salaires et traitements l'année prochaine, puisqu'il n'y aura plus de salarié à proprement parler. Pour autant, même si l'on fait un certain nombre d'efforts substantiels, la subvention et la contribution de l'employeur pour les AEP apparaissent comme insuffisantes structurellement. Cette question s'adresse à tous. Il y a un sujet à aborder prochainement avec l'entreprise et le Comité d'entreprise.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je répondrai au moment où l'on me posera la question. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**M. HUAULT DUPUY.**- Je vais présenter les comptes consolidés.

Il y a eu un certain nombre de modifications qui ont un impact sur les comptes. Je vous le rappelle, les comptes consolidés sont l'addition des comptes du Comité avec des OPC qui sont le GAM, l'USMT, et l'Orphelinat. Nous avons deux SCI, Le Pas del Fang et la SCI Neig'Alpes, et l'association Le Pas del Fang.

Pour les comptes 2020, il y a une particularité puisque la SCI Le Pas del Fang a une TUP avec le Comité mais au 30 décembre 2020. Cela signifie que toutes les opérations d'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 30 décembre ont été réalisées dans la SCI Le Pas del Fang, et qu'au 30 décembre, le patrimoine de cette SCI a été transféré dans les comptes du Comité central. La SCI est toujours dans le périmètre annuel de 2020, même si elle n'existe plus au 31 décembre.

Je vais vous commenter les comptes consolidés en variation par rapport aux comptes sociaux du Comité. Dans le Comité, on avait 110 M€ de valeur brute et 113 M€ dans les comptes consolidés. Il y a un peu d'immobilisations qui proviennent des associations et de la SCI Neig'Alpes, ce qui a un léger impact de 250 000 € sur la valeur nette des immobilisations.

Le Comité avait un actif circulant de 34,6 M€. On est à 40 M€. C'est essentiellement de la trésorerie puisqu'on est quasiment à 30 M€ de trésorerie, alors que le Comité avait environ 25 M€. Les stocks n'ont pas bougé par rapport à ce qu'il y avait dans le Comité, les avances et acomptes quasiment pas non plus. Il y a quelques créances usagers qui viennent d'autres structures. Dans les autres créances qui regroupent les (*inaudible*) et les autres créances, 300 000 € viennent des autres structures consolidées que le Comité central. L'impact (*inaudible*) les autres structures dans la consolidation. C'est principalement de la trésorerie.

Au passif, on retrouve les fonds propres qui changent par rapport aux fonds propres du Comité central. On distingue ce qui concerne les associations. Je rappelle que même si vous contrôlez ces associations d'un point de vue juridique et obligatoire de par la loi, vous n'avez pas le droit de revendiquer

les fonds propres de ces associations. En effet, la loi précise qu'en cas de liquidation, cela doit être reversé à d'autres associations ou structures mais pas forcément au Comité central, sauf mention particulière. C'est la raison pour laquelle on sépare les réserves et les résultats des associations de ceux du Comité central. Au niveau des AEP, il n'y a aucun impact de la consolidation, puisque les structures consolidées avec le Comité central ne gèrent que les activités sociales.

Nous sommes à 67 M€ de fonds propres contre 62 M€. Environ 5 M€ de fonds propres proviennent des associations et de la SCI Neig'Alpes. Il y a 3,6 M€ de résultats d'associations, plus 3 000 € de réserves antérieures.

Les provisions pour risques n'ont quasiment pas bougé non plus. Il y a quelques provisions complémentaires de retraite mais peu, et 13 M€ de dettes qui représentent environ 700 000 € de dettes en plus. Quelques structures consolidées ont des salariés. Il y a environ 200 000 € de plus en dettes fiscales et sociales vis-à-vis des organismes sociaux, et quelques dettes fournisseurs. Cela a peu d'impact sur le bilan globalement.

S'agissant du compte de résultat, il y a un impact au niveau de la subvention puisque des structures en touchent. Les subventions que l'on appelle « intra-groupe » ont été éliminées. Les subventions que votre Comité verse aux OPC consolidés ont été retirées des produits chez eux et des charges chez vous. Cela explique pourquoi cette ligne était à 5 M€ et n'est plus qu'à 3,9 M€. Les subventions versées aux OPC consolidés n'apparaissent plus en charges ni en produits.

Il y a très peu de participations ou de produits d'activités sur ces structures. Il y a globalement 2 M€ de recettes sur les structures consolidées hors Comité, de même sur les charges. Cela passe de 63 470 000 € à 65 411 000 €.

Il y a des mouvements plus significatifs sur le résultat financier, parce que beaucoup de mouvements concernaient la SCI Le Pas del Fang. Ils ne sont plus dans le consolidé puisque dans le consolidé, la SCI était déjà intégrée économiquement. Il n'y avait pas de provision ni de reprise de provisions. Le déficit de 300 000 € concerne la cession des titres Agecroft.

Le résultat exceptionnel s'élève à 7 340 000 €. Il y a plus d'opérations liées aux produits constatés dans le cadre de la TUP. Sur la partie consolidation, des produits sont liés à la sortie de la SCI de la consolidation et à son intégration dans le Comité central.

Au total, le résultat consolidé est de 12 720 000 €. C'est essentiellement lié au mouvement interne dans la consolidation de la SCI. Quand a été intégrée la SCI dans le Comité central via la TUP, il y a eu un impact de 1,2 M€ de la réévaluation qui avait été faite dans la société civile. Quand on était en consolidé et que c'était une structure autonome, on ne prenait pas cette réévaluation. En revanche, elle a été intégrée dans le Comité central à une valeur réelle. Ce sont des techniques de consolidation complexes. Ce sont plus des opérations de calcul que de réelles dépenses.

Le tableau des flux de trésorerie présente le résultat de l'ensemble consolidé, avec l'impact des mouvements, amortissements ou autres opérations monétaires. La capacité d'autofinancement est de 7,6 M€.

Il y a une légère variation du besoin en fonds de roulement, à 348 000 €, des flux de trésorerie d'environ 8 M€. Les flux de trésorerie sont assez cohérents avec ce que l'on a vu dans les résultats. Les opérations d'investissement pour 5,7 M€ réduisent les flux. La variation de trésorerie est de 12 M€ entre 2019 et 2020. Étant parti sur un résultat consolidé de 12 M€, c'est cohérent.

Dans l'annexe, vous retrouvez essentiellement les mêmes faits majeurs que ceux vus dans les comptes annuels. Il n'y a pas la SCI Le Pas del Fang, puisque c'était déjà intégré dans la consolidation. Néanmoins, nous avons mentionné dans l'inventaire des immobilisations une réévaluation de la SCI avant

la TUP de 1 219 000 €, ce qui a un impact sur les comptes consolidés. On a mis la mention de la TUP sur la SCI Le Pas del Fang. Il y a peu d'autres changements particuliers à vous signaler. Les variations des immobilisations sont moins importantes que dans le Comité central, parce qu'encore une fois, il n'y a pas l'intégration de la SCI Le Pas del Fang. Elle était déjà intégrée à l'ouverture. (*Inaudible*) sur les terrains, c'est la raison pour laquelle il y a des montants négatifs, et les réévaluations faites dans la SCI.

Un nouveau tableau apparaît cette année dans les comptes consolidés. Il est en page 18, il s'agit du tableau « fonds reportés et fonds dédiés ». L'Orphelinat bénéficie de dons et de legs. Dans le cadre des obligations légales, ils doivent être suivis dans des comptes spécifiques, de même que leur utilisation au fur et à mesure des années, d'où cette mention particulière.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

Cela n'a pas l'air d'être le cas. Merci pour cette présentation des comptes sociaux et consolidés.

**2 PRESENTATION DU RAPPORTS D'ACTIVITE  
DU CE POUR L'EXERCICE 2020**

**M. LE SECRÉTAIRE.**- La parole est à M. LABORDE.

**M. LABORDE.**- Bonjour à tous. Je vais vous présenter le rapport d'activité. Je remercie nos amis experts-comptables et commissaires aux comptes pour la grande agilité dont ils ont fait preuve cette année pour sortir ces comptes dans les délais. Je remercie également les élus, le Secrétariat, mais aussi ceux de la commission financière et de la commission des marchés, ainsi que les équipes de la DCM qui nous ont aidés à établir ce document, comme les précédents.

Cette année a été marquée par le Covid-19, nous n'allons pas revenir dessus tout au long de l'exposé. Nous vous montrerons les actions entreprises par les équipes, souvent avec l'aide de la RATP. Nous avons fait preuve cette année d'une mobilisation et avons respecté nos engagements. Nous avons été solidaires.

Nous allons commencer par l'édito. M. NIVERT veut peut-être en parler ?

**M. NIVERT.**- Je t'en prie, je n'ai rien à ajouter.

**M. LABORDE.**- Nous avons trouvé des solutions et passé plusieurs caps, nous avons essayé d'innover et avons réussi. Dans les faits marquants, nous avons continué le projet de digitalisation avec le projet Orace initié en 2019. Nous avons réussi à digitaliser la réservation en ligne pour les colonies avec le logiciel ACFCE, lié de nouveaux partenariats avec Tui et MysterFly, ce qui permet à nos agents de réserver des voyages tout au long de l'année.

Nous parlerons plus longuement de la restauration avec l'ouverture de LYBY et de Val-Bienvenüe.

Nous avons mis en service le nouveau SRC (Service Relation Client). Nous avons pratiqué le click & collect avec le SRC pour la billetterie et dans nos restaurants. Nous continuons la digitalisation avec d'autres sites. Nous avons fait un don sur les jouets aux associations. Avec les équipes de Dobel, nous avons développé des liens avec l'Alliance française, notamment par Internet, en visio, en direct ou en replay.

S'agissant de l'analyse globale, je vous passe les premières pages, je pense que vous maîtrisez le fonctionnement du CE.

Il y avait 382 CDI au CE au 31 décembre. L'organigramme nous a permis de gérer le flux des chiffres au niveau des directions.

Dans les chiffres exposés par le cabinet BEC, vous avez Les Enfants du Métro avec la part qui est reçue et que nous transmettons, la part des produits avec la subvention de la RATP et les produits des activités dont nous parlerons plus longuement au niveau des entités, et la répartition des dépenses. Les chiffres relatifs aux AEP ont déjà été évoqués avec un déficit de 276 000 € et l'excédent de plus de 8 M€ sur les ASC.

Vous avez les chiffres du compte de résultat. Il nous a été demandé de sanctuariser les excédents sur les ASC au niveau du résultat. Étant donné la grosse part sur le patrimoine du fait des ventes, il nous a été demandé d'opérer une répartition pour séparer le résultat du patrimoine et des ASC. Ce sera proposé à la validation à la fin de cette séance.

Nous avons été surpris par ce qu'il s'est passé au niveau des ressources. Effectivement, on aurait pu croire qu'il y aurait d'importants excédents au niveau de nos ressources, or nous avons utilisé les subventions pour pallier et répondre aux attentes des agents. Comme vous le constatez dans le tableau des ressources compensatoires d'équilibre, les directions ont utilisé plus de subventions parce qu'il y avait

moins de participation des agents, notamment pour la restauration puisqu'il y avait moins de repas. Il a fallu compenser, parce que nous avons maintenu un service pour répondre aux attentes.

Nous allons passer au consolidé et aux directions métiers en commençant par la restauration.

À la restauration, il y a des faits marquants. Nous avons maintenu un service avec du click & collect et des paniers-repas. Nous avons distribué plus de 720 000 repas cette année, et continué le développement de la distribution automatique. Huit DA ont été installés, 15 de plus le seront en 2021. Ce type de restauration est utile en période de pandémie. L'appétence des agents de la RATP pour ce type de repas a continué. La restauration a innové, nous avons eu l'ouverture de LYBY et de Val-Bienvenue. L'Inattendu de LYBY a reçu le prix de l'Innovation cette année. La direction de la restauration reste centrée sur la qualité, elle a beaucoup travaillé avec la Communication pour transmettre les informations nécessaires aux agents. C'est la direction qui a le plus grand nombre de salariés, il était utile d'avoir un lien particulier avec eux. Le lien social a été maintenu. On peut remercier la direction de la restauration avec l'aide des DRH.

Concernant (*inaudible*), nous avons réussi à maintenir de l'activité. Nous avons eu des opérations de déstockage sur la billetterie habituelle et sur les tickets cinéma. Cela a eu beaucoup de succès, plus de 43 000 billets ont été vendus en moins de 15 jours. Les tickets de cinéma à 2 € ont connu un énorme succès. Nous avons maintenu une activité en cherchant à digitaliser nos offres et avons contractualisé en fin d'année la plateforme HappyPal, qui a été mise en place au premier semestre 2021 avec une première cagnotte qui a rencontré beaucoup de succès.

L'événementiel a réussi à maintenir ses activités même si on n'a pas pu tenir l'émblématique Euro Disney en fin d'année avec les spectacles. Nous avons doublé les chèques cadeaux et vendu les 20 000 places pour les soirées Astérix également. Au niveau des médiathèques, le centre Dobel a réussi à maintenir le lien grâce à l'Alliance française et à plusieurs partenariats. Nous avons aussi 1 000 inscriptions cette année avec la plateforme ToutApprendre.

Au niveau des vacances, nous avons réussi à faire partir plus de 36 000 séjournants en vacances. Nous avons vu que les séjours en coopération ont réussi à capter une clientèle qui ne partait plus à l'étranger. Nous avons eu presque 2 000 participants en plus cette année.

Avec les colonies, nous nous sommes adaptés. Nous avons réussi à ouvrir et avons fait 85 % de remplissage sur les centres que nous avons choisis. Nous avons réussi à faire partir en colonie plus de 2 700 enfants cette année. C'est une forte adaptabilité de l'Enfance jeunesse pour répondre aux attentes des agents.

S'agissant des directions support, une grande part a été prise par la Direction générale qui regroupe plusieurs services phares, notamment le service informatique, largement monopolisé par la mise en place des logiciels, des plateformes et les nouveaux projets. Il a été largement occupé cette année et ne cesse pas de l'être. Nous avons eu recours à des prestataires pour monter en compétence en interne et aider les équipes. Le service patrimoine a réalisé un fort produit, étant donné que nous avons vendu une partie du patrimoine. Il y a un projet phare en ce moment : la rénovation totale du centre de Noirmoutier, projet à 16 M€, avec l'idée de développer l'écologie dans nos centres de vacances.

Les services généraux nous ont aidés au niveau de la pandémie avec tout ce qui était matériel, masques, gel hydroalcoolique. Ils ont également été d'un fort appui pour trouver des solutions de téléphonie à nos employés à distance, notamment des lignes phoniques qui ont dû être mises à disposition rapidement. La communication digitale a été rattachée à la Direction générale. Ce service a été développé. Les agents ont largement consulté nos pages. Nous avons mis en place une nouvelle ligne éditoriale et développé toute cette communication cette année pour informer nos agents.

Le service relation client a été une force très active pour répondre aux sollicitations, notamment pour trouver des solutions pour faire partir nos agents en direct et pour procéder aux remboursements puisqu'il a fallu rembourser rapidement nos agents quand les prestations ont été annulées.

Direction financière : cette année, nous avons réussi à lever les réserves que nous avons historiquement. Je remercie mes équipes et tous les membres du CE pour nous avoir aidés à cette réalisation. Nous avons tenu les délais de clôture et aider les services métier dès qu'on le pouvait pour maintenir les paiements de fournisseurs et faire les remboursements des agents.

La DRH a été largement sollicitée, a géré la pandémie, trouvé des solutions notamment pour le chômage partiel et le télétravail. Elle a géré des embauches pour répondre à la demande des directions, notamment la restauration, sans laisser de côté leur quotidien, c'est-à-dire les formations, la politique sociale et la communication interne qui est rattachée aujourd'hui à la DRH.

La communication marketing a été également très sollicitée. Il a fallu surtout concevoir et déployer une communication adaptée à la crise sanitaire, accompagner la montée en puissance de la communication digitale du CE, travailler sur l'identité et répondre aux attentes de tous les services.

Les élus nous ont beaucoup aidés cette année et ont respecté leurs engagements auprès des OPC. On peut les en remercier. Nous avons fait le nécessaire avec eux pour répondre aux attentes.

J'ai fini la présentation. Si vous avez des questions, je me tiens à votre disposition.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur LABORDE pour cette présentation très visuelle à laquelle vous nous aviez habitués lors de séances précédentes. C'est clair et explicite.

M. LARDIÈRE a une déclaration.

**M. LARDIÈRE.-** L'année 2020 aura été particulièrement difficile pour l'entreprise et ses agents, pour cause de COVID 19. Les restrictions des libertés qui ont accompagné cette année ont mis à contribution le CE RATP afin d'offrir des palliatifs à cette situation.

La gestion pluraliste du CE avec l'ensemble des élus et des salariés du comité d'entreprise se sont mobilisés tout au long de cette année pour l'ensemble des agents de la RATP.

La digitalisation du CE, pour un comité d'entreprise plus proche de ses agents transforme les relations pour être plus réactif aux demandes.

La CFE CGC Groupe RATP attire l'attention de la direction sur le budget des AEP (Attributions Economique et Professionnel) qui pour la deuxième année consécutive est déficitaire. Les ordonnances qui ont transformé les comités d'entreprise ont sous-estimé le rôle des AEP dans les activités des élus.

La CFE CGC Groupe RATP porte un regard positif sur le rapport d'activités et les comptes 2020 du CSEC et salue la dynamique d'évolution impulsée par la gestion pluraliste.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ou des questions sur le rapport d'activité ?

Cela n'a pas l'air d'être le cas.

**M. FAUCHEUX.-** Un petit commentaire et des remerciements à M. LABORDE pour la présentation. J'ai fort apprécié, en tant qu'élus mais aussi par le retour de nombre d'agents, la progression

et les accès de notre CE, et surtout l'effort fourni pendant la période de la Covid, alors qu'il y avait nombre de remboursements à effectuer pour quantité d'agents. Malgré quelques petites difficultés, cela a été plutôt positif au global. Le retour de cette année est très bon. Je tenais à le souligner. Je vous remercie pour cette présentation dynamique, avec un CE en pleine transformation pour être plus proche de ses agents. Ce pari n'était pas gagné quand on a commencé le mandat. Il approche maintenant de son terme. Nous pouvons tous être fiers du résultat et du parcours accompli ensemble.

**M. LABORDE.**- Merci, je transmettrai à nos collaborateurs.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur BAZIN ?

**M. BAZIN.**- Je vais aller dans le sens évoqué tout au long de l'après-midi dans les différentes interventions. Le CE évolue, c'est une chose. Néanmoins, il subit aussi des décisions politiques, comme tous les CE de France, qui entraînent des réductions de moyens imposant des choix assez difficiles malheureusement. On a la chance au Comité d'entreprise RATP d'avoir une équipe dévouée, une direction de l'analyse économique. La baisse des moyens attribués nous contraint à nous séparer de ce service qui tient pourtant l'un des premiers rôles d'un Comité d'entreprise avec une veille économique, une aide et un soutien pour les élus. Ne plus avoir ce soutien aujourd'hui va peser fortement sur la manière d'appréhender les dossiers. Je tenais à le souligner. Malgré l'excellent travail fourni dans les documents présentés, je retiens ce point qui fend le cœur.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur BAZIN. Monsieur DELEBARRE ?

**M. DELEBARRE.**- Bonjour à tous. Je souhaite remercier pour la présentation et féliciter la direction financière pour son travail. Tout le monde est d'accord sur la gestion pluraliste exercée pendant ce mandat dans les conditions difficiles que l'on connaît encore. Je reviens sur la partie économique, puisque cela a été souligné à plusieurs reprises, y compris par mon camarade M. BAZIN. Lors du débat portant sur la négociation sur le droit syndical, une dizaine de séances de CSE par an était prévue, mais on ne connaissait pas encore la volonté de l'entreprise de se transformer autant que cela. Cela s'accélère avec un certain nombre de dossiers économiques présentés dans notre instance.

Aujourd'hui, on voit bien que le budget de fonctionnement n'est pas suffisant, il est largement en-deçà. On est en déficit. J'en appelle à la responsabilité de l'entreprise, puisque c'est elle qui fixe le nombre de réunions, sur la réorganisation de l'entreprise, la transformation, le démantèlement. Pour suivre et avoir un bon niveau de connaissances, il faut que l'on ait les moyens de travailler les dossiers. Je parle aussi des moyens financiers. Force est de constater que cette baisse, soulignée à l'époque au moment du droit syndical, entraîne les difficultés que l'on rencontre aujourd'hui. C'est un sujet que l'on doit évoquer avec la direction de l'entreprise.

Je remercie encore tout le monde pour les interventions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur DELEBARRE. Je ne vois pas d'autres demandes de parole.

Je propose de traiter le troisième point.

### **3. PRESENTATION DES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je propose de leur céder la parole.

**M. MAZURIER.**- Merci, Monsieur Le Président. Bonjour à tous. En effet, nous allons faire cette présentation à deux voix, puisque comme vous l'avez précisé au début de cette réunion, nous sommes deux cabinets de commissaires aux comptes. Malgré la proximité du nom, nous sommes bien deux cabinets différents.

Je profite de ce début d'intervention pour apporter une précision et corriger un moment de l'intervention du rapport de la commission financière. Comme cela a été dit et présenté lors de la présentation des comptes consolidés, les trois OPC intégrés sont bien l'USMT, le GAM et l'Orphelinat de la RATP. L'OPC Enfants du métro ne fait pas partie du périmètre de la consolidation du CSEC.

Je vais vous présenter le rapport sur les comptes annuels et je laisserai Mme DESNEE vous présenter celui sur les comptes consolidés. Avant cela, il y aura un rapport sur les conventions, mais il sera bref.

Je vous propose de vous donner immédiatement l'opinion des Commissaires aux comptes sur les comptes 2020. C'est le paragraphe premier de nos rapports. Pour l'exercice 2020, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat de l'opération de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité social et économique central RATP à la fin de l'exercice. C'est donc une opinion sans réserve pour l'exercice 2020.

Nous interpellons les lecteurs que vous êtes de notre rapport sur le paragraphe observations. Cela ne remet pas en cause l'opinion que je viens de vous donner mais vous alerte sur des points précisés dans l'annexe notamment.

La note « 1.1. Événements principaux de l'exercice » est liée au contexte de crise sanitaire et rappelle les conditions d'établissement des comptes dans ce contexte.

La note « 1.3. Inventaire des immobilisations » expose les conséquences sur les comptes de l'exercice 2020 des travaux menés pour traduire les inventaires physiques des immobilisations en comptabilité, et conforter la réalité des immobilisations. C'est le point qui faisait l'objet d'une réserve dans nos rapports précédents, et notamment dans le rapport sur les comptes de l'exercice 2019.

La note « 1.4. SCI Le Pas del Fang » expose l'opération de transmission universelle du patrimoine avec le CSEC telle qu'elle vous a été expliquée par l'expert-comptable.

La note « 5.2.1. Nouveau règlement comptable » expose l'application et la première application du règlement 2018-06.

Les notes « Mises à disposition » et « Contributions légales et volontaires en nature » exposent la nature et le traitement des mises à disposition et des contributions volontaires en nature dont bénéficie votre CSE.

Il y a plusieurs observations, mais cela traduit les événements importants que vous avez connus au cours de l'année 2020.

Nous sommes amenés ensuite à justifier nos appréciations. Nous avons notamment vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite. Concernant les titres de participation qui représentent à votre bilan un total de 6 310 000 €, on a apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se sont fondées vos estimations pour apprécier le coût d'acquisition et les éventuelles dépréciations. Le Comité constitue des provisions pour couvrir les

engagements de retraite et les risques relatifs aux litiges, tel que cela a été présenté et décrit dans les notes de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses, sur lesquelles se fondent vos estimations et à revoir par sondage, les calculs effectués.

Nous avons vérifié que la présentation des comptes annuels, avec la dissociation des deux budgets AEP et ASC, et le traitement comptable des produits et charges du compte de résultat et le suivi des fonds propres, font bien l'objet d'une information appropriée et que l'ensemble des règlements ont bien été appliqués.

Voilà pour l'opinion, les observations et la justification de nos appréciations.

Nous n'avons pas d'observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations qui ont été données dans le rapport d'activité qui vous a été présenté par M. LABORDE. À la fin de notre rapport, nous rappelons les responsabilités de la direction, et notamment du Secrétariat du CSEC, et celles des Commissaires aux comptes. Je vous ferai grâce de la lecture de ces paragraphes. Je vous rappelle seulement que préalablement à la certification des comptes que nous vous donnons dans notre rapport, les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétariat.

Le rapport se termine par un paragraphe assez long qui permet de comprendre la démarche des Commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit, qui nous amène à exprimer notre opinion. Ce rapport est signé conjointement par moi-même au nom de Nexiom Audit et par M. OUZOULIAS pour le cabinet Coexco. Ces rapports ont été signés récemment, le 22 juin, hier, ce qui montre la petite tension pour terminer nos travaux. Nous y sommes arrivés, non pas sans un peu de douleur, mais le principal est d'y être arrivé. Merci à tout le monde pour les efforts fournis.

Avant de passer la parole à Mme DESNEE, le rapport sur les conventions visées à l'article 2315-70 du Code du travail est un rapport à néant. Il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice qui aurait été à soumettre à l'approbation de votre séance plénière.

**Mme DESNEE.-** Sur les comptes consolidés, nous vous disions les années précédentes que les réserves éventuelles que l'on pouvait trouver dans les comptes annuels remontaient dans les comptes consolidés. En l'occurrence, il n'y a pas de réserve au niveau des comptes annuels. Nous avons réussi, quelque peu dans la douleur, à obtenir toutes les informations nécessaires sur les OPC et autres structures consolidées avec le CSEC. Nous sommes en mesure de certifier également purement et simplement les comptes consolidés. Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé et donc de la situation financière et du patrimoine du Groupe constitué par le CSEC et ses structures consolidées à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause cette certification, nous attirons l'attention du lecteur sur les événements principaux de l'exercice, sur l'inventaire des immobilisations et plus particulièrement dans les comptes consolidés sur la composition du périmètre de consolidation et la liste des entités non consolidées. Nous rappelons également un point sur les contributions légales et volontaires en nature afin d'informer au mieux le lecteur des comptes.

Dans la justification de nos appréciations, on retrouve en grande partie les mêmes points, au niveau des titres de participation dont le montant est différent des comptes annuels du fait des annulations nécessaires au niveau de la consolidation, les tests menés sur les provisions pour risques et charges et les engagements de retraite, et également l'application des règlements comptables tant des spécificités des comptes du Comité d'entreprise du 2015-01 et du 2015-10 sur les comptes consolidés.

Sur les vérifications spécifiques relatives au Groupe, au niveau du rapport d'activité, il est prévu à l'article 2315-69 qu'en présence dans l'établissement de comptes consolidés, des informations figurent dans le rapport d'activité. Comme vous avez pu le lire, votre rapport d'activité ne comporte pas de données chiffrées sur les comptes consolidés et ne présente qu'une information partielle sur le périmètre

de consolidation du Groupe. C'est une petite particularité sur les comptes consolidés, c'est une remarque. Il serait bien l'année prochaine d'intégrer des informations dans le rapport d'activité.

Comme l'a dit M. MAZURIER, les comptes consolidés ont été arrêtés par le Secrétariat. Nous avons signé les rapports à la même date, le 22 juin, par les mêmes signataires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- J'ai une déclaration au nom du secrétariat.

2020 comme vous le savez a été marquée par un fléau nommé Covid 19 qui a profondément impacté notre comité d'entreprise. Nous avons dû nous adapter, nous transformer, maintenir le lien avec les agents en attendant des jours meilleurs.

Pour les élus de la gestion pluraliste le rôle social du comité d'entreprise devait au minimum se maintenir voir s'amplifier, c'est pour cette raison que nous avons pris la décision de rembourser totalement les agents qui ont vu leurs prestations annulées, que nous avons aussi protégé socialement nombre de fournisseurs en leur demandant de mettre en place des systèmes d'avoir et non des remboursements immédiats.

Dans le même ordre d'idée, nous avons maintenu, alors que les entreprises de restauration collective étaient fermées un service de type paniers repas pour les agents qui continuaient à travailler durant cette période difficile.

Ces décisions, ont bien entendu étaient accompagnées d'augmentations ponctuelles des coûts de fonctionnement, ce qui explique que l'excédent que nous enregistrons cette année est moins élevé que celui que nous aurions pu escompter initialement.

Néanmoins malgré la pandémie nous avons également maintenu nos colonies d'été, ainsi que nos vacances familiales et doublé la valeur des chèques cadeaux prévus pour l'arbre de Noël 2020 hélas annulé et reporté en 2021 si tout va bien.

Cette période d'activité réduite nous a également permis de repenser nos systèmes internes, digitalisation de nos colonies de vacances, de nos vacances familiales et de nos grands événements. Mais aussi de créer un service relation clients et de lancer le projet de la dématérialisation de la finance.

2020 fût aussi marqué par de nombreuses ventes patrimoniales dont le produit sera utilisé afin d'améliorer le patrimoine conservé.

Toujours dans ce domaine et dans le cadre des orientations de la gestion pluraliste, nous avons dissous la SCI du Pas del Fang et intégré à notre patrimoine en propre le site de Sainte Marie la Mère.

De même nous arrivons au terme du sujet délicat de Serre Chevalier en ayant pris en 2020 la décision de vendre ce patrimoine afin de clore un dossier bien douloureux. Cette vente définitive aura lieu dans les prochains mois.

Puisque nous sommes dans les sujets contrariants, certes à un bien moindre niveau, les élus ont dû prendre la décision en 2019 d'annuler notre grand événement du mandat sur la thématique des vacances prévu au Carroussel du Louvre.

Cette décision qui se solde par une perte a endigué une catastrophe financière annoncée bien plus coûteuse, en effet nous avons présumé de la capacité d'adaptation de nos services en début de mandat et la réponse de notre service technique n'était pour le moins pas au niveau de nos espérances.

Cette déception mis à part, le CE dans sa globalité a réagi solidairement face à cette épidémie, nous avons hâte de proposer nos nouvelles prestations à nos agents.

Concernant le budget de fonctionnement nous enregistrons une nouvelle fois un résultat fortement déficitaire. En conséquence nous avons pris la décision de procéder aux licenciements économiques du personnel de la DAE, les derniers auront lieu en 2021.

Nous avons également, je le rappelle, diminué de manière drastique le nombre de commissaires dans nos commissions et en parallèle nous avons eu 23 séances de CSEC à assumer. En résumé les moyens alloués au CSEC ne couvrent en aucun cas les besoins structurels de fonctionnement de notre comité. Et malgré tous nos efforts nous resterons déficitaire.

Nos obligations légales, d'expertises comptables, de commissaires aux comptes ne sont même pas couvertes par la subvention de fonctionnement octroyée par l'Entreprise.

Cet état de fait doit alerter l'ensemble des organisations syndicales, mais surtout la direction de l'Entreprise qui a pris la décision en 2018 de diviser par 10 le budget de fonctionnement. Cette situation ne pourra perdurer à l'avenir.

Pour conclure les élus sont satisfaits que la réserve portant sur les inventaires soit levée aujourd'hui. Cependant, nous porterons une attention particulière aux OPC : GAM, Orphelinat de la RATP et enfin L'USMT qui semblent en difficulté dans la tenue de leurs comptes. Nous leur adjoindrons un expert-comptable sur leur propre budget afin de sécuriser leur secteur en délicatesse.

Enfin je tiens à remercier aux noms des élus de la gestion pluraliste l'ensemble des acteurs de la finance, notre expert-comptable et nos commissaires aux comptes qui ont su travailler bien souvent dans l'urgence afin de présenter ces comptes dans des délais impartis.

Je vous remercie Monsieur le Président

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur SARRASSAT. Monsieur LALLEMANT ?

**M. LALLEMANT.**- Très belle déclaration à souligner du Secrétaire. J'ai toujours la même interrogation. J'avais posé la même question l'année dernière sur les créances douteuses. Je n'ai pas regardé le dossier de l'année dernière, mais je pense que les créances douteuses sont aujourd'hui d'un montant inférieur à celui de l'année dernière. Il s'élève aujourd'hui à 11 161 €. Pouvez-vous me rappeler de quoi il s'agit ?

**M. HUAULT DUPUY.**- On appelle des créances douteuses des créances pour lesquelles il y a un risque de non-recouvrement. En général, ce sont des créances anciennes. En l'occurrence, elles ont plus d'un an. On les déprécie à 100 %. On identifie comme créances douteuses celles qui ont un risque important de non-recouvrement, celles que le Comité risque de ne pas pouvoir récupérer.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- En grande partie, ce sont des dettes des agents.

**M. HUAULT DUPUY.**- Je n'ai pas le détail pour pouvoir vous répondre dans l'immédiat. Je crois que ce sont des dettes antérieures à 2017 voire 2012, date à laquelle nous avons repris la comptabilité du CSE. Il faudra passer ces montants en pertes à un moment, sachant que le coût est déjà impacté dans les comptes.

**M. LALLEMANT.**- Je vous remercie. Autrement dit, il faudra se décider à le passer dans les pertes à un moment.

**M. HUAULT DUPUY.**- Absolument.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois qu'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole.

**4. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES  
DU CE POUR L'EXERCICE 2020**

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons faire un point précis sur les votants.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Pour les votants, j'ai noté que parmi les membres titulaires, M. VENON et M. DJEBALI étaient absents. Je propose que M. VENON du CSE 5 soit remplacé par M. TETART s'il en est d'accord.

**M. TETART.**- C'est bon.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Et que M. DJEBALI du CSE 12 soit remplacé par M. LE CLEACH, s'il en est d'accord.

**M. LE CLEACH.**- C'est bon pour moi.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Nous aurions dans le décompte des voix, 9 voix pour l'UNSA, 9 voix pour la CGT et 2 voix pour la CFE-CGC.

Je propose de passer au vote pour l'approbation des comptes sociaux et consolidés.

Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Les comptes sociaux sont approuvés à l'unanimité par les membres du CSE.

Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- les comptes consolidés sont approuvés à l'unanimité par les membres du CSE.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons un dernier point.

## **5 CONSULTATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je cède la parole à M. SARRASSAT qui va nous faire une proposition.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Les Elus(es) du Comité Social Economique Central RATP, réunis(es) en séance plénière le 23 juin 2021, proposent d'affecter le résultat excédentaire 2020 concernant les Activités Sociales et Culturelles de la manière suivante :

- 3 356 208,52 € pour la réserve patrimoniale,
- 4 658 274,32 € à la réserve générale des ASC.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.-** Je propose de recueillir le vote de chacun d'entre vous. Êtes-vous pour, contre, ou vous abstenez-vous sur cette proposition d'affectation du résultat ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Mme FRESLON-BLANPAIN.-** Cette proposition est adoptée également à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup. Cela nous a conduits à l'épuisement de l'ordre du jour.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Monsieur AGULHON, si je peux me permettre, M. FAUCHEUX vous a interpellé pour l'UNSA sur le budget de fonctionnement, je l'ai fait dans ma déclaration, ainsi que la CFE-CGC et la CGT. Je n'attendais pas une approbation immédiate, mais une première appréciation sur nos budgets de fonctionnement, structurellement déficitaires. Il y a un vrai sujet de fond. Jusqu'à présent, on prélève sur les réserves. J'aurais aimé qu'il y ait une vraie réflexion avec les organisations syndicales parce que cela va poser problème rapidement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'avais peur de jeter un discrédit sur la qualité de la consultation car ce point n'est pas inscrit à l'ordre du jour, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas réagi en direct. Je vous propose d'aborder ce sujet en dehors de la séance pour regarder quelle suite nous pourrions donner à ces discussions.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Je veux bien mais au bout d'un moment, cela se passera avec les organisations syndicales, je pense.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Et oui ! C'est pourquoi il est difficile de répondre lors d'une séance de CSEC.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Cela dépend. Ayant été interpellé, vous avez certainement pris le problème en charge. Nous en reparlerons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je propose de remercier nos intervenants pour la réunion de cet après-midi, qui ont travaillé dans les conditions que les uns et les autres ont rappelées. Merci à tout le monde d'avoir fait le nécessaire pour que cette réunion se déroule conformément à l'ordre du jour que nous avons élaboré. Je propose de clore là cette séance et...

**M. MAZURIER.-** S'il vous plaît...

**Mme DESNEE.-** L'affectation du résultat sur la section AEP.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Nous avons eu un doute avec M. NIVERT sur le sujet. Nous considérons, peut-être à tort, qu'au vu du déficit, nous devons prendre sur la réserve constatée des AEP. Doit-on faire une délibération pour indiquer que l'on récupère ce déficit sur la réserve antérieure ou pas ? On n'est pas habitué au déficit.

**Mme DESNEE.**- Même si on n'a pas le choix parce que l'on est en perte, il faut formaliser le fait que l'on affecte le résultat sur les réserves.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Nous allons faire une délibération verbale que je rédigerai pour le PV. Les élus du CSEC RATP, réunis en séance plénière le 23 juin 2021, proposent d'affecter le résultat déficitaire de 2020 concernant les AEP, sur les réserves antérieures.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- C'est bien entendu. Je propose de mettre cette délibération au vote immédiatement. Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur cette proposition d'affectation ?

*(Il est procédé au vote.)*

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Cette délibération concernant l'affectation est adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup. Tout est conforme ?

Merci de votre vigilance pour que cela se soit passé conformément jusqu'au bout. Je donne rendez-vous aux élus pour notre prochaine séance ordinaire le 22 juillet prochain. En attendant, je vous souhaite à tous une bonne fin de journée et de semaine.

Encore merci à tous les intervenants qui ont permis la tenue de cette réunion.

*La séance est levée à 15 heures 40.*